3ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 03/11/2025

Page: 1/5

Date: 17/10/2025

tenue sous la présidence de Monsieur SIBILEAU, assisté(e) de Madame FUCHS UHL et Monsieur BOUZAR, Conseillers En présence de Monsieur GUTH, Rapporteur public Monsieur PILLET, Greffier

01)	DOSSIER N° 2307413	RAPPORTEUR: Monsieur Mohammed BOUZAR
Titre de l'affaire	DECISION DE CESSATION DES CONDITIONS MATERIELLES D'A	CCUEIL - Décision du 22 août 2023
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C	Maître GAUDRON Chloé
Défendeur	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	
02)	DOSSIER N° 2404109	RAPPORTEUR: Monsieur Mohammed BOUZAR
itre de l'affaire	RETABLISSEMENT CONDITIONS MATERIELLES / Décision du 31	août 2023
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	Maître BERRY Claude
Défendeur	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	
03)	DOSSIER N° 2405034	RAPPORTEUR: Monsieur Mohammed BOUZAR
Titre de l'affaire	REFUS TITRE DE SEJOUR / Décision du 17 décembre 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Maître MANLA AHMAD Jassem (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	

3ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 03/11/2025

Page: 2/5

Date: 17/10/2025

0.43	DOCCIED Nº 0405000	RAPPORTEUR: Monsieur Mohammed BOUZAR	
04)	DOSSIER N° 2405620	RAPPORTEUR: Monsieur Mohammed BOUZAR	
Titre de l'affaire	Refus de CMA. Décision du 6 novembre 2023.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame M	Maître CHEBBALE Sandrine (Cour)	
Défendeur	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION		
05)	DOSSIER N° 2306493	RAPPORTEURE: Madame Sarah FUCHS UHL	
Titre de l'affaire	Conditions matérielles d'accueil : décision du 16 août 2023		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame S	Maître AIRIAU Steven (Cour)	
Défendeur	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION		
06)	DOSSIER N° 2306879	RAPPORTEURE: Madame Sarah FUCHS UHL	
Titre de l'affaire	DECISION IMPLICITE DE REFUS DE RETABLISSEMENT DES CONDITIONS MATERIELLES D'ACCUEIL		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur K	Maître GAUDRON Chloé	
Défendeur	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION		
07)	DOSSIER N° 2306880	RAPPORTEURE: Madame Sarah FUCHS UHL	
Titre de l'affaire	DECISION IMPLICITE DE REFUS DE RETABLISSEMENT DES CONDITIONS MATERIELLES D'ACCUEIL		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	1	Maître GAUDRON Chloé	
Défendeur	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION		

3ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 03/11/2025

Page: 3 / 5

Date: 17/10/2025

08)	DOSSIER N° 2403060	RAPPORTEUR:	Monsieur Jean-Baptiste SIBILEAU
Γitre de l'affaire	CESSATION DES CONDITIONS MATERIELLE D'ACCUEIL - Décision	on du 22 mars 2024	
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Madame I	Maître GAUDRON	N Chloé
Défendeur	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION		
09)	DOSSIER N° 2403061	RAPPORTEUR:	Monsieur Jean-Baptiste SIBILEAU
Γitre de l'affaire	CESSATION DES CONDITIONS MATERIELLE D'ACCUEIL - Décision	on du 22 mars 2024	
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Monsieur K	Maître GAUDRON	N Chloé
Défendeur	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION		
10)	DOSSIER N° 2303828	RAPPORTEUR:	Monsieur Jean-Baptiste SIBILEAU
Γitre de l'affaire	Refus de titre de séjour en date du 3 octobre 2022		
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Madame K	Maître CHEBBAL	E Sandrine (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
11)	DOSSIER N° 2303827	RAPPORTEUR:	Monsieur Jean-Baptiste SIBILEAU
Γitre de l'affaire	Refus de titre de séjour en date du 3 octobre 2022		
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Monsieur G	Maître CHEBBAL	E Sandrine (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		

3ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 03/11/2025

Page: 4/5

Date: 17/10/2025

12)	DOSSIER N° 2303980	RAPPORTEUR:	Monsieur Jean-Baptiste SIBILEAU
Titre de l'affaire	Décision de l'OFII du 05/04/2023 de cessation des conditions matérielles		
	Nom des parties	Représentants	s des parties
Demandeur	Madame M	Maître GAUDRO	N Chloé
Défendeur	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION		
13)	DOSSIER N° 2304067	RAPPORTEUR:	Monsieur Jean-Baptiste SIBILEAU
Titre de l'affaire	Décision implicite du préfet de la Moselle rejetant la demande de déli	vrance d'une carte de	e séjour
	Nom des parties	Représentants	s des parties
Demandeur	Madame M	Maître BLANVILI	_AIN Emilie (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE		
14)	DOSSIER N° 2304084	RAPPORTEUR:	Monsieur Jean-Baptiste SIBILEAU
Titre de l'affaire	Rejet implicite de la demande d'admission au séjour - décision du 21	/02/2023	
	Nom des parties	Représentants	s des parties
Demandeur	Monsieur D	Maître BLANVILI	_AIN Emilie (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA		
15)	№\$5/ EF N° 2304095	RAPPORTEUR:	Monsieur Jean-Baptiste SIBILEAU
	Décision de l'OFII du 12/01/2023 refusant les conditions matérielles d'accueil		
	Nom des parties	Représentants	s des parties
Demandeur	Monsieur N	Maître GAUDRO	N Chloé
Défendeur	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION		

3ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 03/11/2025

Page: 5 / 5

Date: 17/10/2025

14 heures 00

16)	DOSSIER N° 2304146	RAPPORTEUR:	Monsieur Jean-Baptiste SIBILEAU
Titre de l'affaire	Rejet de la demande d'admission au séjour - décision du 28/09/2022		
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Madame D	Maître GRÜN Me	élissa (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE		
17)	DOSSIER N° 2304145	RAPPORTEUR:	Monsieur Jean-Baptiste SIBILEAU
Titre de l'affaire	Rejet de la demande d'admission au séjour - décision du 30/09/2022		
	Nom des parties	Représentants	s des parties
Demandeur	Monsieur D	Maître GRÜN Me	élissa (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE		

Arrêté le 17/10/2025 La présidente du tribunal

3ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 03/11/2025

Page: 1/4

Date: 17/10/2025

tenue sous la présidence de Monsieur SIBILEAU, assisté(e) de Madame FUCHS UHL et Monsieur BOUZAR, Conseillers En présence de Monsieur GUTH, Rapporteur public Monsieur PILLET, Greffier

01)	DOSSIER N° 2206917	RAPPORTEUR: Monsieur Mohammed BOUZAR	
itre de l'affaire	TAXE FONCIERE 2020-2021 / DECISION DU 19 AOUT 2022		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SAS SILO HUNINGUE	SELARL ONELAW - LEYTON LEGAL	
Défendeur	DIRECTEUR RÉGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES RÉGION GRAND EST & DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN		
02)	DOSSIER N° 2301760	RAPPORTEUR: Monsieur Mohammed BOUZAR	
itre de l'affaire	COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES CFE 2017 A 2020 / DECISION DU 20 JANVIER 2023		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SAS TERRANAE REPRÉSENTÉE PAR SAS EIF	Maître SCHIANO-GENTILETTI Fiona (Cour)	
Défendeur	DIRECTEUR RÉGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES RÉGION		
	GRAND EST & DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN		

3ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 03/11/2025

Page: 2/4

Date: 17/10/2025

03)	DOSSIER N° 2302240	RAPPORTEUR:	Monsieur Mohammed BOUZAR
Titre de l'affaire	TAXE FONCIERE 2021 / DECISION DU 30 JANVIER 2023		
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Monsieur D	Monsieur D	
Défendeur	DIRECTEUR RÉGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES RÉGION GRAND EST & DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN		
04)	DOSSIER N° 2306662	RAPPORTEUR:	Monsieur Mohammed BOUZAR
Titre de l'affaire	Refus de réparation des préjudices résultant d'un contrôle fiscal men	é de 2008 à 2010- Dé	ecision du 01/06/2023.
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	CREPI CENTRE SARL	Maître WILLOT T	homas (Cour)
Défendeur	MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE		
05)	DOSSIER N° 2307835	RAPPORTEUR:	Monsieur Mohammed BOUZAR
Titre de l'affaire	DECISION IMPLICITE PORTANT REJET D'INDEMNISATION DU P	REJUDICE SUBI	
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Madame T	Maître GORGOL	Romain (Cour)
Défendeur	ÉTABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL POUR ADULTES HANDICAPÉS "LES TOURNESOLS"		

3ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 03/11/2025

Page: 3 / 4

Date: 17/10/2025

06)	DOSSIER N° 2503475	RAPPORTEUR:	Monsieur Mohammed BOUZAR
Titre de l'affaire	Renvoi de la question préjudicielle du juge de l'exécution du Tribunal poursuivi par une saisie immobilière	Judiciaire de Béziers	- prescription des créances fiscales dont le recouvrement a été
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Monsieur R	Monsieur R	
Défendeur	DIRECTEUR RÉGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES RÉGION GRAND EST & DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN		
07)	DOSSIER N° 2407498	RAPPORTEURE:	Madame Sarah FUCHS UHL
Titre de l'affaire	MISE EN DISPONIBILITE D'OFFICE - Décision du 9 août 2024		
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Madame L	SOUMSA (Cour)	
Défendeur	HÔPITAL INTERCOMMUNAL ENSISHEIM NEUF-BRISACH	SELARL BLT DR	OIT PUBLIC
08)	DOSSIER N° 2405420	RAPPORTEURE:	Madame Sarah FUCHS UHL
Titre de l'affaire	REJET DEMANDE D'EFFACEMENT DE SANCTION D'EXCLUSION	I TEMPORAIRE - Déc	ision du 30 mai 2024
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Monsieur S	Maître CHOFFEL	Jérôme
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE METZ-THIONVILLE	CM. AFFAIRES P	UBLIQUES (Cour)
09)	DOSSIER N° 2401149	RAPPORTEURE:	Madame Sarah FUCHS UHL
Titre de l'affaire	Annulation du compte-rendu d'entretien professionnel au titre de l'ann 2023 rejetant son recours gracieux.	née 2022/2023 en dat	e du 24 novembre 2023, ensemble la décision du 15 décembre
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Madame H	Maître COLMANT	Stéphane (Cour)

3ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 03/11/2025

Page: 4/4

Date: 17/10/2025

14 heures 30

10)	DOSSIER N° 2401931	RAPPORTEURE: Madame Sarah FUCHS UHL
Titre de l'affaire	ire IMPOT SUR LE REVENU ET PRELEVEMENTS SOCIAUX 2016 - Décision du 17 janvier 2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur R	SELARL LEONEM
Défendeur	M. LE DIRECTEUR DE CONTRÔLE FISCAL EST	
11)	DOSSIER N° 2400396	RAPPORTEURE: Madame Sarah FUCHS UHL
Titre de l'affaire	re AMENDE FISCALE 2015 ET 2016 - décision du 4 décembre 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	SCP HÉLÈNE LÖFFLER
Défendeur	DIRECTEUR RÉGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES RÉGION GRAND EST & DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN	
12)	DOSSIER N° 2308039	RAPPORTEURE: Madame Sarah FUCHS UHL
Titre de l'affaire	Titre exécutoire du 24/10/2023 concernant la participation aux frais de scolarité	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H	Madame H
Défendeur	LYCEE JEAN ROSTAND	
		Arrêté le 17/10/2025

Arrêté le 17/10/2025 La présidente du tribunal